

ASSEMBLÉE NATIONALE

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

AMENDEMENT

N° 46

présenté par

Mme Dufeu, M. Kerlogot, Mme Limon, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Fontenel-Personne,
Mme Lenne, M. Pellois, Mme Brulebois, M. Marilossian, Mme Sylla, Mme Tiegna, M. Vignal et
M. Michels

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.